

« Sa Sainteté a éprouvé un vif déplaisir de cette publication, et pour apporter au mal un remède convenable, Elle a adressé au révérendissime Icard, supérieur des Sulpiciens, un bref dont vous trouvez ci-joint une copie. Pour que le bref produise son effet, le Souverain-Pontife désire que Votre Seigneurie fasse venir auprès d'elle Mgr Fèvre, et que, lui donnant une copie du bref, elle l'amène à le faire imprimer dans le premier volume qu'il publiera de son Histoire, en l'accompagnant de l'adhésion qui est due aux jugements de Sa Sainteté, et de la rétractation nécessaire des choses avancées par lui *inconsidérément en son histoire* ».

Le cardinal Jacobini continue : « De plus, c'est la volonté du Saint-Père que vous avertissiez le libraire-éditeur de l'ouvrage de se prêter de bonne grâce à ces *insertion, adhésion et rétractation*, le prévenant que, dans le cas contraire, le Saint-Siège se verrait amené à désavouer et à prohiber sa publication ».

Après tout cela, comment peut-on affirmer que : « les pages de l'histoire de l'Eglise consacrées par Mgr Fèvre à démontrer les erreurs et les attaches gallicanes et jansénistes de ces messieurs ont été maintenues dans leur intégrité ».

De son côté, Mgr l'évêque de Langres, ordinaire du diocèse de Mgr Fèvre, s'intéressait vivement à toute cette affaire. Ayant reçu communication du rapport de l'archevêque de Paris, il écrivit une lettre au Saint-Père. En voici quelques extraits : « Mgr l'archevêque de Paris a été chargé par Votre Sainteté de la mission d'amener l'auteur à une *rétractation* nécessaire. Les efforts qu'il a faits dans ce sens et les résultats peu satisfaisants qu'il a obtenus, sont relatés dans un rapport destiné à être placé sous les yeux de Votre Sainteté ».

Pressé de toutes parts, Mgr Fèvre dut cependant s'exécuter, et il écrivit enfin les lignes suivantes : « Désireux d'obéir en